

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Band: 91 (1940)
Heft: 5

Artikel: Le noyer : arbre de la défense
Autor: Darbellay, J.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-785486>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La valeur de l'exportation totale des bois de construction, comportant 703 millions de dinars en 1935, est tombée à 473 millions en 1936, puis s'est brusquement haussée à 888 millions en 1937. Quant à l'exportation totale des bois (toutes catégories), elle a passé de 654 millions de dinars, en 1936, à un milliard 133 millions en 1937 (premier semestre de 1939 : 517 millions).

La participation de la Suisse, dans cette branche de l'exportation yougoslave, est susceptible d'être largement augmentée. En 1933, la Suisse a importé 12.700 tonnes de bois yougoslave, d'une valeur de 15,6 millions de dinars; en 1936, ces chiffres sont tombés à 5180 tonnes, valant 6 millions de dinars; en 1939, ils se sont élevés à 44.860 tonnes, d'une valeur de 33,6 millions de dinars.

Disons, pour finir, que le revenu fourni à l'économie nationale par la forêt et l'industrie forestière est très élevé : en 1936, il fut de 1 milliard 970 millions de dinars; en 1937, il s'est haussé à 2 milliards 400 millions, ce qui équivalait à 4,65 % et 5,5 %, respectivement, du revenu national total, durant les deux années en cause.

E. A. (Londres).

Le noyer : arbre de la défense.

L'arrêté du Conseil fédéral, du 23 janvier écoulé, interdit l'abatage des noyers dans toute la Suisse sans la permission de l'autorité. Cette décision est assimilée aux mesures propres à assurer la sécurité du pays et le maintien de sa neutralité.

Voilà qui sonne grave. Il est grand temps de songer à ce *soutien de notre sécurité*. Arrêtons-nous un instant à ce géant à tête brune, dont les ramures étendues donnent à l'arbre l'aspect d'un champignon têtû, dominant les pelouses et les labours de sa puissante frondaison. Rien ici de superflu ou de choquant; tout y est beauté et utilité, de la souche à la cime, de la moelle à l'écorce.

On admet que le noyer est originaire de la Perse, d'où il a été introduit en Europe du V^{me} au VII^{me} siècle avant J.-C. Rome l'a propagé au nord des Alpes dans les vallées du Rhône et du Rhin, ainsi que dans les régions lacustres privilégiées du pied du Jura et du centre suisse. Il est aborigène dans le Midi de l'Europe, où il a existé de tout temps. On le rencontre à l'état cultivé dans les pays de la moitié méridionale du continent européen, jusqu'au 48^{me} degré de latitude nord. Par pieds isolés, il pénètre encore plus au nord; dans les Alpes, il s'élève jusqu'à 1200 m d'altitude. Le noyer est une essence robuste, bravant l'attaque des insectes, le choc des bourrasques, grâce à un enracinement étendu et en profondeur. Son bois tenace ne souffre pas des bris de neige; on l'a bien vu en mai 1908, lorsque, malgré la feuillée, il sortit presque indemne du grand désastre. Sa longévité est moins grande que l'idée qu'on s'en fait dans le peuple. Sa maturité est atteinte entre 80 et

100 ans, comme celle des arbres de nos hautes futaies. A 120 ans, l'âge d'exploitabilité est largement atteint, le plus souvent dépassé. Son plus grand ennemi est la gelée printanière, qui entrave la croissance et provoque les tares si néfastes de la gélivure, provenant des brusques changements de la température en hiver. Les chroniques rapportent que, dans le terrible hiver de 1709, presque tous les noyers avaient gelé en Suisse.

Nous avons dit que tout en lui est utilité. Son bois est le plus précieux et le plus cher de toutes nos essences indigènes. Ses qualités de durée, de solidité, son coloris velouté, la finesse de sa structure l'ont classé roi du beau meuble. Il se laisse polir très facilement et fait ressortir sa veine capricieuse. Il est un élément essentiel de l'industrie des contreplaqués, tranchés ou déroulés, par toutes sortes de ronces et de loupes provenant de sa tronce. L'ébénisterie, la marqueterie, la tabletterie, la sculpture et la parqueterie utilisent son bois éclatant. D'autres pièces de choix sont recherchées *pour les bois de fusil*, alors que les sections de qualité inférieure sont utilisées par les tourneurs, les sabotiers et les charrons. On a calculé, vu la multiplicité des emplois, que le rendement en bois d'œuvre d'un noyer bien constitué et indemne de tares gélives, peut atteindre à 80 % du volume de l'arbre. Les ramures, jalouses de tant de richesses, nous donnent la noix, ce fruit de table si apprécié qui nous procure l'huile par surcroît. Voilà un magnifique tableau d'abondance et d'utilité que nos ancêtres nous ont soigneusement conservé à travers les âges. Depuis 50 ans hélas ! la nouvelle génération a manqué à sa tâche, en sacrifiant à l'exploitation agricole intense la réserve du passé. La densité de sa couronne cause quelque dommage aux pelouses et aux labours, c'est certain. Cet inconvénient est commun à beaucoup d'arbres, en particulier aux chênes du plein vent. Ce n'est pas une raison pour rendre le pays chauve et priver nos belles campagnes de leur imposant décor. Il faudra trouver ici la loi d'équilibre partout où le noyer est en station. Il ne suffit pas de lui venir en aide pendant les seules périodes de guerre. L'arrêté du 23 janvier nous paraît insuffisant pour le préserver d'une disparition lente. On a fait appel au service des forêts pour le protéger; c'est beaucoup d'honneur et nous sommes certes flattés de tant de confiance. Qui veut la fin veut les moyens, dit le vieil adage. Voyons la chose de plus près :

Le noyer est avant tout un arbre de plein vent, de la race campagne, un arbre fruitier par excellence. Comme tel, il me paraît relever beaucoup plus du *service de l'agriculture* de nos cantons. J'estime que toutes nos municipalités et leurs services de police et d'émulation sont intéressés au premier chef à sa protection.

Nos écoles et nos sociétés d'agriculture et d'arboriculture sont mieux placées que quiconque pour éclairer les propriétaires fonciers. *Il me paraît humiliant de ne considérer que le côté policier* du si important problème qui nous occupe. Il appartient au paysan avant tout

de sauvegarder la richesse du domaine et sa continuité. Avec des soins appropriés à la tige, dans la prime jeunesse, et un choix plus judicieux des espèces, on obtiendra des arbres hauts de tige et d'une fructification plus abondante. En France, dans les départements de la Dordogne, de l'Isère, de la Corrèze et du Lot, ainsi que dans certaines régions du Piémont, on pratique la culture rationnelle du noyer d'une façon exemplaire. Nos écoles spécialisées et les édiles de nos villes ont ici un magnifique champ d'expérience.

On a évalué à environ 20.000 m³ le volume des noyers exploités en Suisse, pendant les années 1915 et 1916. La diminution du volume s'est élevée de 10 à 40 % suivant les contrées et celle des tiges de 5 à 20 % en deux ans. Survint l'arrêté fédéral de l'époque, dans l'intérêt de la défense nationale, analogue à celui d'aujourd'hui. Après la guerre, le commerce libre reprit ses droits. Durant 20 ans, de 1920 à 1940, combien sont tombés des géants roux, sacrifiés à la spéculation sans limite ni raison ! Il ne suffit pas de les protéger pendant les périodes de guerre, *il faut les protéger toujours*, pour le bien de tous. Il faut assurer au pays les bois de la défense, *par une législation continue*, adéquate aux situations des diverses régions intéressées à sa production. Planter deux arbres pour celui qui tombe, c'est quelque chose, j'en conviens, à condition d'assurer la pérennité du contrôle des jeunes plants. Notre agriculture, avec ses sociétés puissantes, ses grands moyens en subsides divers, saura trouver la formule appropriée pour faire mieux encore. A mon sens, les cantons devraient ordonner un dénombrement intégral de tous les arbres ayant plus de 20 cm de diamètre à 1,3 m du sol et un simple comptage pour les pieds plus petits. Ce travail, catalogué par commune, rendrait grand service à notre armée et aux arts et métiers. La législation à établir puiserait dans ce dénombrement national des indications précises pour les décisions à prendre utilement une fois pour toutes, sans attendre que la détresse et le danger frappent à nos frontières. L'improvisation est à déconseiller; la nature a besoin de temps pour créer et le temps est le maître des choses. Sauvons le noyer, arbre latin par excellence; grande et noble ramure amie du châtaigner et de la vigne. Dieu les a placés les trois dans les pays les plus doux et les plus amènes de l'univers. Ils nous apportent l'ambrosie de nos vignobles, les beaux meubles de nos logis et les « cassées » de nos villages. Ami paysan, toi, qui es un brave soldat, obéis à tes chefs et plante le noyer. Souviens-toi de l'arbalète de Tell et dis-toi bien que si la pomme est tombée et non l'enfant, c'est que la main était sûre et l'arme creusée dans le bois d'un noyer de Fluelen...

Fribourg, le 10 mars 1940.

J. Darbellay, insp. des forêts.

(Paru à la *Gazette de Lausanne*, du 21 mars 1940.)